

Les membres du Comité Consultatif, chargés d'évaluer la mission de l'organisme gestionnaire et orienter ses choix sont nommés pour trois ans avec possibilité de renouvellement de leur mandat.

L'Arrêté du Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute Vienne, du 16 juillet 2012, ne m'a pas reconduit dans cette mission. Par courrier du 13 août le Directeur Régional de la DREAL Limousin justifie cette décision :

« Cet arrêté modifie l'organisation du Comité Consultatif pour tenir compte des évolutions réglementaires qui disposent que ceux-ci doivent dorénavant être composés de quatre collègues équilibrés (contre trois sans conditions d'équilibre auparavant).

Pour respecter cet équilibre et celui des représentants entre les deux régions et les deux départements concernés par la réserve, il a été décidé de retirer quelques structures et de réorganiser la répartition des membres entre les quatre collègues.

Dans ce cadre, il a été décidé de ne pas renouveler votre présence au sein de ce comité consultatif, il convient en effet d'assurer une rotation parmi les associations représentatives des habitants de l'astroblème qui ont manifesté leur intérêt vis-à-vis de la réserve ».

***La seule association représentative d'Usagers dans la mise en place de la Réserve est donc exclue du Comité Consultatif. Est-ce bien les raisons réelles de cette exclusion qui ont été avancées?***